

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 13 juin 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 05/06/2025
Date d'affichage : 05/06/2025
Membres en Exercice : 9
Membres Présents : 6
Membres votants : 7

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Mesdames Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
19-2025

Achat de la parcelle AB 72 appartenant à Madame LETOCART

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle AB 72 d'une superficie de 63m2 appartenant à Madame LETOCART, dans le cadre du projet de sécurité routière prévu dans les prochaines années.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'acquisition avait déjà été fait à la commune par le notaire engagé par Madame LETOCART. La vente n'avait pas eu lieu. Par nécessité pour réaliser le projet de sécurité routière, la commune accepte donc la proposition de Madame LETOCART d'acquérir la parcelle AB 72 au prix de 300 € hors frais de notaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de Madame LETOCART,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et de tout documents afférents à l'acquisition de la parcelle AB 72.

AUTORISE le paiement des frais d'acquisition du bien.

Plainval, le 17 juin 2025

**Le Maire,
Samuel DOVERGNE**



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 060-216004895-20250613-19_2025-DE